



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 15845

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la qualité des eaux minérales. Certaines eaux minérales vendues en France seraient qualifiées par la réglementation de « non potables » si on leur appliquait les critères de l'eau du robinet, selon un rapport parlementaire publié le 19 mars dernier. De nombreuses eaux dépassent les quantités autorisées en sodium, fluorure, sulfate et chlorure. « Le marketing arrive à faire passer de l'arsenic pour un oligo-élément », ironise le rapport. Le texte pointe aussi une dégradation de la qualité de l'eau et dénonce un pollueur principal : l'agriculture. Il souhaiterait savoir quelles mesures le ministère entend prendre pour contrôler de manière plus forte les eaux minérales disponibles à la consommation pour qu'aucun danger en terme de santé public n'existe.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15845

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2608